

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 29 mars 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Jean-Louis BONAN représenté par Marlène PREVOST - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Patrick PAPPALARDO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Vincent GOMEZ - Emilie DOURNAYAN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Marcel GRELY représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par Annie GRIGORIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Guy MATTEONI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard POLIZZI - Patrick PADOVANI représenté par Marie-Josée BATTISTA - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Maxime TOMMASINI représenté par Jean ROATTA - Kheïra ZENAFI représentée par Richard FINDYKIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Samia GHALI - Martine GOELZER - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGODIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 011-503/17/CT

■ Déclassement du domaine public routier métropolitain d'emprises issues de la place Jules Guesde et du haut de la rue de Turenne à Marseille - 3ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

DAEP 17/15107/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Afin de requalifier l'entrée Nord de la Ville de Marseille, le Préfet des Bouches-du-Rhône a approuvé par arrêtés préfectoraux du 31 décembre 1997 et du 4 août 2000, la création de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint Charles/Porte d'Aix, d'une superficie de 15 hectares.

Dans le cadre des aménagements prévus dans la ZAC, l'Etablissement Public Euroméditerranée (EPAEM) avait demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole la cession d'une emprise de la place Jules Guesde et de la rue de Turenne destinée à la construction d'un Institut Méditerranéen pour la Ville et les Territoires (IMVT), inscrit dans le Contrat de Plan État-Région 2015-2020. Cet institut a été ciblé par la Ville de Marseille comme faisant partie des opérations prioritaires. Un accord de principe pour un soutien financier de la Ville de Marseille à ce projet a été approuvé par le Conseil Municipal du 7 octobre 2013.

Cet institut s'appuiera sur un réseau d'enseignement supérieur et de recherche développé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA-M), l'École Nationale Supérieure de Paysage – Versailles Marseille (ENSP), et par l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR) d'Aix-Marseille Université.

La réunion de l'ensemble de ces compétences sur un lieu unique et leur mise en synergie permettront de réfléchir aux enjeux et propositions pour la ville méditerranéenne de demain et un développement durable de ses territoires. Ce projet de cohabitation unique en France, géographiquement positionné entre Europe et Méditerranée, propose un ensemble de compétences permettant de traiter tant de l'environnement naturel que des espaces construits à des échelles multiples, compétences sollicitées par les Collectivités Territoriales, l'État et ses services déconcentrés ou encore les bureaux d'études et autres structures.

Pour permettre la réalisation de l'IMTV, il convient de déclasser du domaine public routier métropolitain les emprises et volumes nécessaires en vue de les céder à l'aménageur.

Les emprises concernées sont issues de la partie haute de la rue de Turenne et de la place Jules Guesde. A ce jour, la totalité de la rue de Turenne est interdite à la circulation. La vocation de desserte locale de la place Jules Guesde est également devenue caduque du fait de l'état d'avancement du chantier de la ZAC. Enfin, les entrées et sorties de Marseille par la porte d'Aix n'existent plus depuis le recul de l'A7 au niveau du boulevard Leclerc achevé en 2013.

La rue de Turenne et la Place Jules Guesde comportent en tréfonds les tubes du métro 1 et 2. Aussi, les emprises à déclasser ont fait l'objet d'une division en volume avec pour limitation haute 1 mètre au-dessus de l'extrados du tube du métro qui restera dans le domaine public métropolitain.

Conformément au Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une voie est dispensé d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

En conséquence, il convient de déclasser du domaine public routier métropolitain les voies désaffectées décrites, ci-dessus, qui ne sont plus accessibles à la circulation.

La superficie totale à déclasser est de 1416 mètres carrés environ et la surface totale au sol des volumes est de 201 mètres carré environ, portées sur le plan de déclassement joint.

L'objectif de ce déclassement sera donc de céder à l'Epeam, les emprises et portions en volumes au profit de l'Institut Méditerranéen pour la Ville et les Territoires

Les sociétés concessionnaires et les intervenants sur la voie publique seront interrogés sur les contraintes que pourrait créer, pour leurs réseaux et infrastructures, la cession de ces espaces.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- La ZAC Saint Charles/Porte d'Aix ;
- Les bénéfices attendus de la création de l'Institut Méditerranéen pour la Ville et les Territoires ;
- L'absence d'intérêt de cette emprise pour l'usage général et en particulier dans sa nouvelle configuration.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le déclassement d'emprises de voirie de la place Jules Guesde et de la rue de Turenne à Marseille 3^{ème} arrondissement pour une superficie de 1416 mètres carrés environ et le déclassement de volumes occupant une surface totale au sol de 201 mètres carrés environ jusqu'à 1 mètre au-dessus de l'extrados des tubes 1 et 2 du métro.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017